

Compte-rendu de conférence pédagogique.

Numéro d'inventaire : 2012.01513

Auteur(s) : Amédée Courtier

Type de document : diplôme

Date de création : 1926

Description : Couverture papier orange.

Mesures : hauteur : 224 mm ; largeur : 174 mm

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques), élémentaire

Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Vienne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Lieux : Vienne



ECOLE PUBLIQUE

DIRIGÉE PAR

M. COURTIER



LA CHAPELLE-MOULIÈRE



Nom de l'élève _____

H. DAM - POITIERS
DÉPOSÉ

Note de service

Pour ne pas avoir à les formuler trop souvent au cours de mes inspections il me semble nécessaire de rappeler ici un certain nombre de prescriptions qui ont a trop tendance à oublier

1^o L'horaine hebdomadaire officiel présente $1h\frac{3}{4}$ de récréations pour les C. S. M. et 2 heures pour la section ^{1/4} préparatoire. Cette durée correspond à peu près à 10 minutes par classe pour les 3 premiers cours et à 15 minutes pour la seconde préparation. Je vous prie de modifier dans ce sens le cas échéant votre tableau d'emploi du temps et de tenir la main à ce qu'il soit rigoureusement suivi en cette matière.

2^o Les exercices d'éducation physique qui figurent à l'horaire pour une durée de $th\frac{3}{4}$ à la S. P. et pour deux heures aux autres cours sont souvent escamotés. Tantôt généralement après la récréation ils se confondent avec celle-ci dont la durée se trouve par la même oubliée. Les jeux des enfants livrés à eux-mêmes ne sauraient remplacer l'entraînement méthodique et progressif que donne un enseignement rationnel de la gymnatique. Il répète que la culture physique est aussi nécessaire aux enfants des campagnes que aux petits urbains et il est indéniable que partout les deuxes d'éducation physique soient autre chose qu'une simple rubrique à l'emploi du temps.

3^o Malgré une circulaire récente certains maîtres persistent à laisser une classe pendant la récréation les élèves qui n'ont pas terminé leurs devoirs. Cette pratique est condamnable pour les raisons que j'ai expresss déjà. Il faut définitivement renoncer

4^o Il est désirable que les divers mouvements et élèves, entrée sortie, groupement devant le tableau noir, soient ordonnés. Tant exige une discipline mécanique peu conciliable avec les principes de la pédagogie moderne. Le maître doit obtenir des moins que les déplacements soient silencieux et faits avec ensemble.

2. L'enseignement grammatical manque de résultats immédiats en ce qui concerne l'enfant.
3. La grammaire exige de l'esprit d'analyse lorsqu'on a étudié un texte il faut l'analyser or l'enfant a surtout un esprit synthétique il voit l'ensemble et non le détail.

Devant ces difficultés quelques maîtres, mais peu, proposent alors de supprimer cet enseignement et de n'apprendre les règles qu'au fur et à mesure des besoins.

Mais fait remarquer Monsieur l'Inspecteur il y aurait alors des règles qu'on ne verrait jamais, et puis, d'autre part la grammaire est un instrument de culture, elle permet de pénétrer la pensée d'un écrivain et par là-même sa propre pensée elle est donc éminemment utile.

Il faut donc au contraire avoir un enseignement grammatical ~~est~~ continu et méthodique

Quelle méthode employer ? Les instructions de 1923 donnent des indications précises et très précieuses

1. Partir des textes Ne plus créer des